

☺ CSE moins de 50 salariés - L'essentiel du mandat (1 jour)

Exercer efficacement son mandat CSE

Code
600318

Durée
1 jour / 7 heures

Tarif Inter*
350 € HT

**Repas inclus (en présentiel)*

PUBLIC

Membres du CSE de moins de 50 salariés

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

LES POINTS FORTS

Conseils personnalisés d'un formateur expert des relations sociales

Formation très opérationnelle comprenant de nombreux cas pratiques

Programme à jour des réformes récentes

Remise du Guide CSE des éditions Lefebvre Dalloz en version numérique

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception

Objectifs pédagogiques

- Lister les missions et les moyens dont disposent les CSE de moins de 50 salariés pour exercer leur mandat
- Identifier les droits dont disposent les CSE de moins de 50 salariés pour exercer leur mandat
- Communiquer avec la direction et les salariés

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

Lister les missions, les moyens dont disposent les CSE de moins de 50 salariés pour exercer leur mandat

Identifier les spécificités des CSE de moins de 50 salariés

- A partir de quand la mise en place d'un CSE est-elle possible ?
- Négociation du protocole d'accord préélectoral
- Nombre de membres, heures de délégation, durée des mandats
- La question du cumul des mandats : que dit la loi ? Comment y déroger ?
- Quiz interactif : les caractéristiques des CSE des entreprises de moins de 50 salariés

Expliquer les attributions du CSE dans les entreprises de moins de 50 salariés

- Les réclamations individuelles et collectives
- Compétence en matière de santé, sécurité et conditions de travail : quelles évolutions ? Quelle formation obligatoire en la matière ?
- Compétences particulières (en cas de licenciement économique collectif, de reclassement d'un salarié déclaré inapte par le médecin du travail...)
- Saisir l'inspecteur du travail
- Extension des attributions de la délégation du personnel aux intérimaires, stagiaires, salariés temporaires
- Mind mapping : le statut et les missions des CSE de moins de 50 salariés

de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

Identifier les droits dont disposent les CSE de moins de 50 salariés pour exercer leur mandat

Exercer son mandat

- Combien d'heures de délégation ? quelle rémunération ? quel contrôle de l'employeur ?
- Liberté de déplacement des élus : ce qu'il faut savoir
- Un local, pour quoi faire ?
- Registre : que faut-il y inscrire ?
- Quiz interactif : identifier les droits des élus

Etudier la protection des membres de CSE de moins de 50 salariés

- Statut protecteur du CSE : étendue et limites
- Délit d'entrave
- Quiz interactif : la protection des élus contre le licenciement et le délit d'entrave

Communiquer avec la direction et les salariés

Se réunir avec l'employeur

- Qui participe aux réunions ? quid du représentant de la direction, des invités...?
- Quand se réunir et à quelle périodicité ? quid des réunions demandées par les membres du CSE en cas d'urgence ?
- Quelles questions poser ?
- La direction doit-elle obligatoirement répondre à toutes les questions ?
- Les réponses apportées au CSE engagent-elles la direction ?
- Jeu de rôles : défendre une réclamation face à la direction

Choisir des canaux de communication avec les salariés

- Affichage, Internet, Intranet, messagerie électronique, tracts, forum... : leurs limites
- Permanence, questionnaire, sondage, enquête d'opinion, réunion du personnel... informer et écouter
- Partage d'expériences : échanges de bonnes pratiques

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

...

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Prochaines sessions

PARIS LA DÉFENSE

- 28 Aoû. 2026 – Session Garantie
- 29 Sep. 2026 – Session Garantie
- 29 Sep. 2026 – Session Garantie

FORT DE FRANCE – MARTINIQUE

- 1 Déc. 2026

PARIS

- | | | |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• 7 Sep. 2026• 12 Oct. 2026• 26 Oct. 2026 – Session Garantie | <ul style="list-style-type: none">• 12 Nov. 2026• 26 Nov. 2026 – Session Garantie• 1 Déc. 2026 | <ul style="list-style-type: none">• 15 Déc. 2026 – Session Garantie |
|--|--|---|

A DISTANCE

- | | | |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• 9 Jul. 2026 – Session Garantie• 28 Aoû. 2026 – Session Garantie• 7 Sep. 2026• 29 Sep. 2026 – Session Garantie | <ul style="list-style-type: none">• 29 Sep. 2026 – Session Garantie• 12 Oct. 2026• 26 Oct. 2026 – Session Garantie• 12 Nov. 2026 | <ul style="list-style-type: none">• 26 Nov. 2026 – Session Garantie• 1 Déc. 2026• 1 Déc. 2026• 15 Déc. 2026 – Session Garantie |
|--|---|---|

AIX-EN-PROVENCE

- | | | |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• 28 Aoû. 2026• 7 Sep. 2026 | <ul style="list-style-type: none">• 29 Sep. 2026• 12 Oct. 2026 | <ul style="list-style-type: none">• 26 Nov. 2026• 15 Déc. 2026 |
|--|---|---|

BORDEAUX

- | | | |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• 28 Aoû. 2026• 7 Sep. 2026 | <ul style="list-style-type: none">• 29 Sep. 2026• 12 Oct. 2026 | <ul style="list-style-type: none">• 26 Nov. 2026• 15 Déc. 2026 |
|--|---|---|

CHAMBERY

- | | | |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• 28 Aoû. 2026• 7 Sep. 2026 | <ul style="list-style-type: none">• 29 Sep. 2026• 12 Oct. 2026 | <ul style="list-style-type: none">• 26 Nov. 2026• 15 Déc. 2026 |
|--|---|---|

GRENOBLE

• 28 Aoû. 2026

• 7 Sep. 2026

• 29 Sep. 2026

• 12 Oct. 2026

• 26 Nov. 2026

• 15 Déc. 2026

LILLE

• 28 Aoû. 2026

• 7 Sep. 2026

• 29 Sep. 2026

• 12 Oct. 2026

• 26 Nov. 2026

• 15 Déc. 2026

LYON

• 28 Aoû. 2026

• 7 Sep. 2026

• 29 Sep. 2026

• 12 Oct. 2026

• 26 Nov. 2026

• 15 Déc. 2026

MARSEILLE

• 28 Aoû. 2026

• 7 Sep. 2026

• 29 Sep. 2026

• 12 Oct. 2026

• 26 Nov. 2026

• 15 Déc. 2026

MONTPELLIER

• 28 Aoû. 2026

• 7 Sep. 2026

• 29 Sep. 2026

• 12 Oct. 2026

• 26 Nov. 2026

• 15 Déc. 2026

NANTES

• 28 Aoû. 2026

• 7 Sep. 2026

• 29 Sep. 2026

• 12 Oct. 2026

• 26 Nov. 2026

• 15 Déc. 2026

NICE

• 28 Aoû. 2026

• 7 Sep. 2026

• 29 Sep. 2026

• 12 Oct. 2026

• 26 Nov. 2026

• 15 Déc. 2026

NIORT

• 28 Aoû. 2026

• 7 Sep. 2026

• 29 Sep. 2026

• 12 Oct. 2026

• 26 Nov. 2026

• 15 Déc. 2026

PAU

- 28 Aoû. 2026
- 7 Sep. 2026

- 29 Sep. 2026
- 12 Oct. 2026

- 26 Nov. 2026
- 15 Déc. 2026

RENNES

- 28 Aoû. 2026
- 7 Sep. 2026

- 29 Sep. 2026
- 12 Oct. 2026

- 26 Nov. 2026
- 15 Déc. 2026

ROUEN

- 28 Aoû. 2026
- 7 Sep. 2026

- 29 Sep. 2026
- 12 Oct. 2026

- 26 Nov. 2026
- 15 Déc. 2026

STRASBOURG

- 28 Aoû. 2026
- 7 Sep. 2026

- 29 Sep. 2026
- 12 Oct. 2026

- 26 Nov. 2026
- 15 Déc. 2026

TOULOUSE

- 28 Aoû. 2026
- 7 Sep. 2026

- 29 Sep. 2026
- 12 Oct. 2026

- 26 Nov. 2026
- 15 Déc. 2026

TOURS

- 28 Aoû. 2026
- 7 Sep. 2026

- 29 Sep. 2026
- 12 Oct. 2026

- 26 Nov. 2026
- 15 Déc. 2026